

ment fédéral pour ce genre de prêt. En fait, je ne crois pas qu'elles aimeraient nous voir essayer de leur appliquer les règlements que nous appliquons aux institutions financières privées. Je ne crois même pas qu'elles acceptent ce genre de chose. Si des vis-à-vis savent que le Trésor provincial de l'Alberta voudrait que le gouvernement fédéral garantisse ses opérations et vérifie ses livres, d'après les paroles du député de Crowfoot, il ne nous en a jamais parlé.

M. Horner: Le ministre veut-il dire qu'on ferait droit à leur demande si elles la présentaient? Est-ce ainsi que je dois interpréter ses remarques? Il prétend qu'elles n'en ont jamais adressé. Je ne crois pas que toutes les coopératives de crédit aient fait une demande dans ce sens.

L'hon. M. Olson: C'est vrai.

M. Horner: Les succursales du Trésor de l'Alberta sont tout à fait indépendantes du Trésor de cette province. Le ministre fait non de la tête, mais je suis sûr que leurs opérations ne relèvent pas du même Trésor. Si elles faisaient leur demande, seraient-elles admissibles?

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je ne doute nullement que la division du Trésor de l'Alberta dispense des services très bons et très utiles dans les régions où elle a des succursales, mais quand le député prétend qu'elles sont entièrement indépendantes du Trésor, c'est tout simplement faux. Le seul statut légal leur permettant de fournir ces services est constitué par le fait qu'elles sont des succursales du Trésor. Autrement elles auraient besoin d'une charte de banque. Or elles n'en ont pas. Je le sais et je sais qu'elles le savent.

Que nous soyons disposés ou non à garantir les prêts consentis par les succursales du Trésor, la question ne se pose pas, car je ne crois pas que les succursales fassent des demandes à cette fin. Je ne les crois pas disposées à se voir désignées comme institutions prêteuses et assujetties aux règlements leur donnant droit à ce rôle. Au dire du député, les coopératives de crédit n'ont pas toutes fait de demande à cette fin. C'est vrai, mais quelques-unes d'entre elles ont manifesté de temps à autre leur intérêt dans ce sens, surtout en ce qui concerne les prêts aux étudiants. Nous sommes disposés à mettre ce service à leur disposition, que toutes veuillent s'en prévaloir ou non, peu importe. Il fut un temps où les coopératives de crédit auraient aimé consentir des prêts en vertu de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles; si elles n'ont pas manifesté ce désir dernièrement, c'est sans doute à cause du taux d'intérêt de 5 p. 100.

Voilà pourquoi les modifications actuelles s'imposent, afin de mettre à contribution non seulement les banques, mais toutes les autres institutions financières qui savent à quoi s'en tenir sur les exigences du crédit agricole.

M. Horner: Le ministre ou le ministère des Finances a-t-il consulté le directeur des succursales du Trésor du gouvernement de l'Alberta, au sujet de la possibilité d'inclure ces dernières dans la mesure législative?

L'hon. M. Olson: Pas dernièrement.

M. Horner: Le ministre ne s'intéresse donc pas beaucoup à l'une des grandes institutions bancaires de l'Alberta. Je n'hésite pas à dire que les succursales du Trésor, en Alberta, ont été d'une grande utilité. Elles font vraiment concurrence aux banques à charte. Elles ont fait un magnifique travail en assurant des prêts sans garantie pour les machines agricoles. Voilà vingt-trois ans que les banques à charte bénéficient d'une garantie, mais les succursales du Trésor sont entrées dans le jeu elles aussi, et ont même volé, au sens poli du mot, des clients aux banques à charte.

● (5.20 p.m.)

Si on amorçait des pourparlers avec les succursales du Trésor, elles manifesterait, j'en suis sûr, un intérêt à la garantie. Je suis fort déçu que le ministre de l'Agriculture n'ait pas incité le ministre des Finances ou ses adjoints à envisager la possibilité de susciter une concurrence plus active dans le domaine bancaire en Alberta. Je pourrais ajouter qu'il y a eu une vive concurrence en matière de prêts destinés aux constructeurs domiciliaires et aux aménagements urbains. Dernièrement, les cultivateurs se sont adressés à la Banque d'expansion industrielle depuis qu'on a mis ces services à leur disposition. Les succursales du Trésor ont été ouvertes dans les petites collectivités où s'effectuent la majorité des emprunts agricoles. Voici mon argument: le ministre de l'Agriculture n'a pas incité le ministère des Finances de son gouvernement à prendre des dispositions d'ordre pratique avec les succursales du Trésor de l'Alberta.

L'hon. M. Olson: Je suis sûr que le député n'est pas vraiment sérieux. Pourquoi le gouvernement fédéral aurait-il garanti les prêts d'un gouvernement provincial? Nous cherchons à inciter les organismes privés à accorder ce crédit aux cultivateurs. Mon honorable ami sait fort bien que depuis longtemps les succursales du Trésor consentaient en fait